

# Construction d'un collège à Lailé

Réunion publique le 24 octobre 2017



Le futur collège de Lailé, ouverture prévue à la rentrée scolaire 2020.

## > Contexte et objectifs

Le Département consacrera 183 millions d'euros d'investissements d'ici 2021 pour répondre à l'augmentation attendue du nombre de collégiens. Dans le réseau public (59 collèges à ce jour), ils devraient être alors 39 000, soit 3 000 de plus qu'aujourd'hui.

Lors de sa session du 29 septembre 2016, l'Assemblée départementale a approuvé la création de 3 collèges neufs sur les communes de Lailé, Guipry-Messac et Bréal-sous-Montfort.

L'objectif est d'augmenter la capacité d'accueil des collèges sur ces secteurs scolaires, au regard de l'évolution des effectifs et des projections démographiques. Chacun de ces nouveaux collèges aura une capacité prévisionnelle de 700 élèves, pouvant être portée à 800.

## Repères

### Ouverture du collège :

- Rentrée scolaire 2020

### Travaux :

- A partir de janvier 2019

### Coût prévisionnel

#### du collège :

- 14,5 millions d'euros TTC

### Financement :

- Département d'Ille-et-Vilaine

La commune prend financièrement en charge les accès et les aménagements annexes.

### Architectes :

- Pelleau et associés  
(La Roche-sur-Yon/85 - architecte mandataire) et Michot Architectes (Rennes)

## > Un collège fonctionnel et adaptable aux besoins



Plan de masse du futur collège.

Le programme fonctionnel, sorte de cahier des charges auquel il s'agissait de répondre, reposait sur 5 axes prioritaires :

### ■ Qualité de vie à l'intérieur du bâtiment :

la construction, de par sa conception architecturale et environnementale, doit favoriser la convivialité à l'intérieur de l'établissement, développer la motivation des élèves, favoriser les relations entre enseignants et élèves.

### ■ Ouverture sur la vie de la cité :

certaines parties du bâtiment comme la salle de réunion ou la salle multi-activités seront ouvertes aux associations locales, et ce, en dehors du temps scolaire. Elle sera donc accessible par l'extérieur et disposera de sanitaires à proximité.

■ **Évolutivité des bâtiments** : la structure des bâtiments a vocation à être souple et les locaux modulables afin de pouvoir s'adapter dans la durée à de nouvelles formes de pédagogie.

### ■ Qualité de la construction :

les matériaux utilisés doivent présenter une bonne durabilité et un remplacement facile. Tous les équipements mis en œuvre seront particulièrement robustes et traités en qualité « anti-vandalisme » dans tous les espaces accessibles au public.

### ■ Traduction des enjeux environnementaux :

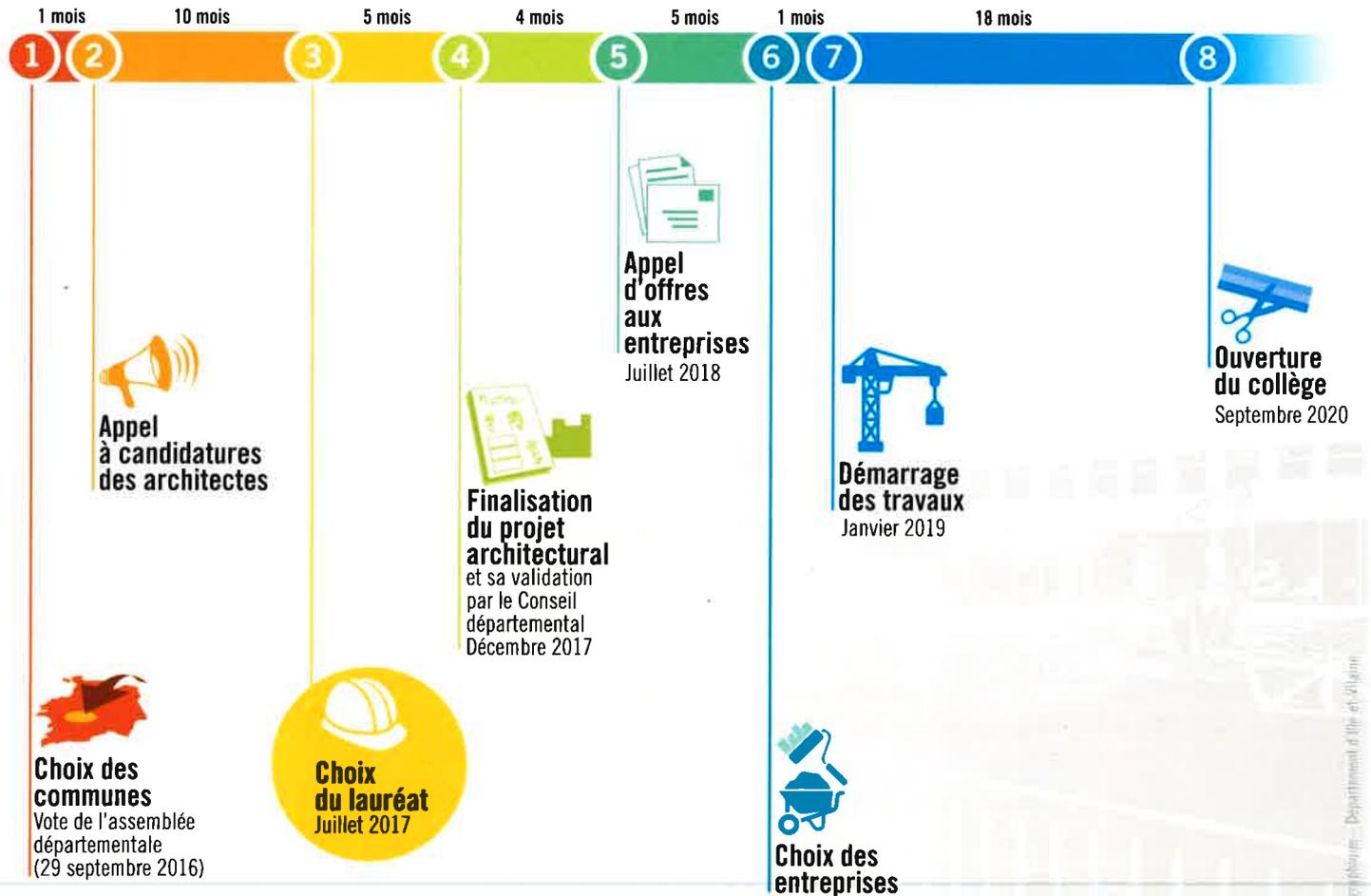
le nouveau collège s'inscrit dans le principe ERC de la loi sur la biodiversité, à savoir : éviter, réduire, compenser. À noter : une recherche particulière en matière d'inscriptions paysagères et d'adaptation à l'environnement (biodiversité, haies, eau, vent, corridor écologique, etc.).

La spécificité du projet du collège de Laillé repose sur une construction du bâtiment limitant l'impact sur la faune et la flore existantes : conservation de haies bocagères, installation de nichoirs dans le bâti...

## > Où en sommes-nous ?

À ce stade, et ce, dans le cadre des procédures de concours de maîtrise d'œuvre, les lauréats ont été choisis.

## La création d'un collège demande près de 4 ans



À l'issue des étapes de concertation en septembre et octobre avec les habitants, les élus locaux, les comités d'experts et d'usagers, les remarques recueillies seront, si possible, intégrées à l'avant-projet définitif qui sera finalisé début 2018.

## > Où sera situé le collège ?



Plan de situation du futur collège.

Le Département d'Ille-et-Vilaine prend en charge la construction du collège.  
La commune de Laillé a la responsabilité de l'aménagement des abords.



### Département d'Ille-et-Vilaine

1, avenue de la Préfecture  
CS 24218  
35042 Rennes Cedex

### Direction des bâtiments

Tél. : 02 99 02 34 25

### Agence départementale du Pays de Rennes

1, avenue de Tizé  
35235 Thorigné-Fouillard  
02 99 02 49 00

[www.ille-et-vilaine.fr](http://www.ille-et-vilaine.fr)